Communiqué de Presse

Lundi 6 Mars 2023

La commune de Neuilly va mettre en vente les surfaces commerciales du *Carreau de Neuilly*

La commune de Neuilly-sur-Seine va mettre en vente l'espace commercial dénommé « le Carreau de Neuilly » au sein de l'un des ensembles immobiliers les plus emblématiques de la Ville.

Positionné avenue Charles de Gaulle, sur l'Axe Majeur, à mi-distance entre la Porte Maillot et la Défense, au pied de la station de métro des Sablons sur la ligne 1, cet actif immobilier d'une superficie d'environ 10 000 m² bénéficiera des transformations urbaines initiées par le réaménagement des ***Allées de Neuilly*** : un réaménagement paysager de 10 hectares, des mobilités réimaginées (développement des mobilités douces, multiplication des traversées piétonnes de l'avenue Charles de Gaulle), une offre de stationnement repensée, l'attractivité des Folies.

Le projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier abritant le ***Carreau de Neuilly*** s'inscrit dans cette démarche de réaménagement urbain et de dynamisation commerciale du territoire. Le futur espace commercial, situé au cœur de Neuilly, bénéficiera à la population ainsi qu'aux très nombreux actifs travaillant sur l'avenue Charles de Gaulle. La Ville de Neuilly-sur-Seine organisera un appel à candidatures dans les prochaines semaines afin de sélectionner l'acquéreur de cet actif immobilier. Il sera attendu des candidats, souhaitant se porter acquéreur de cet actif immobilier, un projet dynamique de distribution alimentaire haut de gamme.

Un descriptif succinct des actifs immobiliers qui ont vocation à être cédés figure en annexe ci-dessous.

Contact : Marie-France Hubaud, Directrice générale des services adjointe
marie-france.hubaud@ville-neuillysurseine.fr

Communiqué de Presse

Descriptif succinct

Adresse :
116, avenue Charles de Gaulle

Références cadastrales :
AG 99

Lots mis en vente :

- 197 : à usage de terrasse au 9ème étage
- 198 : à usage de local technique au 9ème étage
- 517 : à usage commercial (entresol, rez-de-chaussée, 1er sous-sol) et de parkings
- 518 : à usage de local d'archives (entresol)
- 519 et 521 : à usage de salles de sport (entresol)
- 520 : à usage de bureaux (entresol)

Procédure de sélection :

Dialogue compétitif : les offres seront jugées sur la valeur de la proposition financière et sur le projet commercial envisagé par le candidat.

Contact : Marie-France Hubaud, Directrice générale des services adjointe
marie-france.hubaud@ville-neuillysurseine.fr